



SANTÉ TRAVAIL

QUESTIONNAIRE

« Campagne de Vaccination Covid 19 »

Montreuil, le 23 mars 2021

Cher·e·s camarades,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour le temps passé à répondre à notre questionnaire « *Campagne de Vaccination Covid 19* ».

Au cas où vous souhaiteriez remplir le questionnaire, celui-ci est toujours ouvert et accessible [en cliquant ici](#).

Nous sommes déjà en mesure de vous apporter une 1^{ère} analyse :

À ce jour, nous avons obtenu 110 réponses (Public 64 %, Privé 35 %). Cela montre à quel point ce sujet vous tient à cœur.

Dans 90 % des établissements, la campagne de vaccination a démarré. Les instances ont été consultées pour 50 % d'entre eux dont le CHSCT pour une grande majorité.

On note qu'il n'y a quasiment pas de passe-droit pour l'accès à la vaccination (85 %).

Il est à noter que dans la quasi-totalité des établissements (96 %) des personnels ont refusé la vaccination.

Les réponses aux questions ouvertes mettent en évidence 2 sujets principaux :

- *Le manque d'accès au dispositif vaccinal par manque de doses de vaccins et par la lenteur du déploiement du dispositif,*
- *Après vaccination, de nombreux effets indésirables qui ont nécessité des arrêts de travail sans prise en charge véritable par l'employeur.*

Le sujet évolue de jour en jour, c'est pourquoi tu as bien évidemment toujours la possibilité de modifier tes réponses ou d'apporter des compléments. Et si cela n'est pas encore fait, tu peux toujours le faire.

Vos nombreuses réponses nous ont permis de vous proposer un tract qui reprend vos problématiques et vos revendications. Tu le trouves sur le site fédéral [en cliquant ici](#).

Pour la CGT, tous les personnels qui souhaitent être vaccinés doivent avoir accès à la vaccination. Le choix de chacun doit être respecté. Pour le secteur Santé Travail, la liberté, c'est d'offrir aux personnels la possibilité de choisir.

Il y a clairement une autre lutte à mener : l'application du jour de carence en cas d'arrêt de travail lors d'effets secondaires apparu à la suite de la vaccination.

Sachez que la mobilisation de certains syndicats CGT a déjà permis d'obtenir localement la non-application des jours de carences et sans incidence sur les primes de service.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter : revendic@sante.cgt.fr, à l'attention du Secteur Santé Travail.

Bien fraternellement